

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY**

Place des Combattants

Tel 04 77 73 53 46

Séance du 6 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, BONNARD R, COTTANCIN B, VIALARD JL, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs : FONT F (pouvoir à BOULHOL M), GUICHARD P (pouvoir à CARCELES P), MARAS L (pouvoir à CHARRE Y), D'AVERSA M (pouvoir à BARRIER JA)

Absents :

Procurations : 4

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 4

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : BACHER M

Délibération N° 062-2022

Objet : Construction de la Loge du Trève : avenant N°1 lot 10 Serrurerie

Afin de respecter les obligations d'accessibilité et d'évacuation des personnes, des travaux supplémentaires sont nécessaires ce qui engendre un surcoût sur le lot N°10 SERRURERIE du marché construction de la salle des fêtes d'un montant de 19 872,00 € H.T. soit 23 846.40 € TTC. Le montant global du marché s'élève à 144 319.25 € H.T. soit 173 183.10 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant N°1 lot 4 charpente d'un montant de 19 872,00 € H.T. soit 23 846.40 € TTC
- S'engage à inscrire au budget principal 2022 les crédits nécessaires au mandatement de la dépense

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifiée conforme

Farnay, le 7 septembre 2022

Le Maire

Jean-Alain BARRIER

